



PLAQUES ROUGES

MISES A DISPOSITION PAR LA SNCA



Les plaques rouges sont des plaques d'immatriculation temporaires, disponibles en location à la SNCA, pour les particuliers. Ces plaques permettent de déplacer:

- Un véhicule sur le trajet direct entre le point de vente du véhicule et le lieu où sera effectuée l'immatriculation ;
- Un véhicule non valablement immatriculé sur le trajet le plus court à son lieu de destination.

Les plaques rouges ne peuvent être utilisées que sur un seul véhicule. Une utilisation sur plusieurs véhicules est interdite.



Les plaques rouges peuvent uniquement être mises à disposition d'une **personne ayant une adresse valable au Luxembourg**. Les personnes qui ne disposent pas d'une adresse valable au Luxembourg, peuvent faire une demande de plaques d'exportation, permettant d'exporter un véhicule du Luxembourg sous certaines conditions.

CONDITIONS DE LA LOCATION



- **Coût:** 30€par 24 heures entamées ;
- **Caution** à titre de garantie: 100€;
- **Utilisation** uniquement possible au Luxembourg, en Belgique et dans les Pays-Bas ;
- **Informations** à fournir : Numéro de châssis du véhicule, le trajet qui sera effectué, permis de conduire du conducteur ;
- Les véhicules soumis au contrôle technique périodique qui sont mis en circulation sous le couvert de plaques rouges, doivent être **couverts par un certificat de contrôle technique en cours de validité**.

1. CONTACTER LA SNCA POUR DEMANDER LA RESERVATION DE PLAQUES ROUGES



- soit par e-mail plaquesrouges@snca.lu
- soit par téléphone **26626 - 400**

renseignez
→

- La date du retrait des plaques
- La durée de la location



Si le retrait des plaques n'est pas effectué à la date indiquée lors de la réservation, la SNCA ne pourra pas garantir la disponibilité des plaques rouges. La location prend effet, à compter du jour du retrait des plaques à la SNCA, jusqu'au jour de la restitution. Les jours fériés et les week-ends sont également facturés.



Le retrait et la restitution des plaques rouges se fait **uniquement à Sandweiler**, le matin de 07.30h à 11.30h et l'après-midi de 14.00h à 16.00h

2. RECUPERER LES PLAQUES ROUGES

Pour récupérer les plaques rouges, vous devez fournir:

- le **numéro de châssis** du véhicule
- les informations sur le trajet à effectuer (lieu de départ et destination)
- le permis de conduire du conducteur
- la caution doit être déposée au moment de l'enlèvement des plaques

vous recevez
→

- 2 plaques rouges (supports de fixation ou sangles au choix)
- la fiche de mise en circulation d'un véhicule routier sous le couvert de plaques rouges
- les documents de bord relatifs aux plaques rouges

3. RESTITUTION DES PLAQUES ROUGES

- 2 plaques rouges (ainsi que les supports de fixation mis à disposition)
- la fiche de mise en circulation d'un véhicule routier sous le couvert de plaques rouges
- les documents de bord relatifs aux plaques rouges

vous reglez
→

- paiement de la location (remboursement de la caution avec déduction des frais de location)



Le remboursement de la caution est effectif uniquement à la condition que l'ensemble des documents et objets mis à disposition par la SNCA soient rendus en temps utile et en bon état.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



FIXATION DES PLAQUES ROUGES



Les motos, les tricycles, les cyclomoteurs, les quadricycles légers ainsi que les remorques ne doivent être munis que d'une plaque rouge à l'arrière du véhicule.